

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14/12/2006 - Convocation du 07/12/2006
Compte rendu affiché le : 22/12/2006

Président de séance : M. Paul LAFFLY
Secrétaire de séance : Mme Isabelle DESVIGNES

Ref : CC

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	22
Votants	25

Présents : M. FAURE; M. LAFFLY; Mme GUERIN; M. POINT; Mme BOUHEY; M. AUROY; M. RODRIGUEZ; M. OLLIVIER; M. MEYER; Mlle VEYRIER; Mme GLATARD; Mme MARMONIER; M. GONDELAUD; Mme ZUILI; M. FORGET; M. CHRETIN; Mme DESVIGNES; Mme PERRIN; M. MACHURAT; Mlle MILLET; M. BOUREZG; M. BELLOT

Absents représentés : M. CHATUT (pouvoir à M. RODRIGUEZ); Mme WYMANN (pouvoir à M. GONDELAUD); Mme BROSSARD (pouvoir à Mme BOUHEY)

Absents : M. GOSSET; Mme BERRA; M. FERNANDES; Mme LABASOR

Objet : Avenant au Contrat pluriannuel (2004-2007) avec le Conseil Général du Rhône

Les grands principes du contrat pluriannuel en cours avec le Conseil Général du Rhône et sa participation financière à diverses opérations d'investissement sont rappelés.

Il est expliqué que les subventions accordées pour l'opération "Restructuration de l'Espace Jean Vilar" ne seront pas utilisées en intégralité car les travaux sont terminés.

En accord avec le Conseil Général, il est proposé de transférer le reliquat de subvention de l'opération "Restructuration de l'Espace Jean Vilar" sur l'opération "Restructuration de l'hôtel-de-ville". Ce transfert est proposé après l'accord du Conseil Général, l'enveloppe globale du contrat n'étant pas modifiée.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- OUI l'exposé de Monsieur l'adjoint délégué, et après en avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le contrat quadriennal approuvé lors de la séance du Conseil Municipal en date du 26 mai 2005,
- VU le budget primitif de la commune,
- **APPROUVE l'avenant au contrat pluriannuel avec le Conseil Général du Rhône suivant les modifications présentées ci-dessus,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document et à procéder à toute opération relatifs à cette décision,**

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour Extrait Conforme,
NEUVILLE-SUR-SAÔNE,
Le 14 décembre 2006
Le Maire,
Paul LAFFLY.



Acte rendu exécutoire après
Dépôt en préfecture le 05/01/2007
Publication ou affichage du 06/01/2007
Paul LAFFLY,
Maire.